

## **REFERENTIELS INTERNES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION**

---

# **PEDAGOGIE INITIALE ET COMMUNE DE FORMATEUR (PIC F)**

**Décision d'agrément** n° PAE FPSC – 0109 C 75 délivrée le 17 août 2022 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques »  
(Validité du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2025)

**Décision d'agrément** n° PAE FPS – 0109 C 75 délivrée le 17 août 2022 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours »  
(Validité du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2025)

## Table des matières

<b>Préambule</b>	Page 3
<b>Définitions et termes</b>	Page 4
<b>Cahier des charges</b>	Page 9
<b>Logigramme</b>	Page 11
<b>Certification</b>	Page 27
<b>Annexe 1</b> : Liste du matériel minimum obligatoire	Page 28
<b>Annexe 2</b> : Fiche individuelle de suivi « PIC formateur »	Page 29
<b>Annexe 3</b> : Modalités de validation des capacités de « PIC formateur »	Page 31
<b>Annexe 4</b> : Grille d'évaluation récapitulative des compétences « PIC Formateur »	Page 34
<b>Annexe 5</b> : Procès-verbal	Page 35
<b>Annexe 6</b> : Attestation PIC F	Page 37
<b>Annexe 7</b> : Associations assimilées au réseau fédéral	Page 38
<b>Bibliographie</b>	Page 39

*Les annexes 2 à 6 sont des modèles dont les mentions doivent être reprises et qui peuvent être personnalisées par les entités affiliées.*

*Pour obtenir les modèles en format Word, contacter la FNSPF (direction juridique).*

## Préambule

A l'équivalent de l'arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 », l'arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Pédagogie initiale et commune de formateur » demande dans son annexe II aux organismes habilités et aux associations nationales agréées d'établir un référentiel interne de formation et un référentiel interne de certification.

Comme tous nos référentiels internes de formation et de certification, ce référentiel est rédigé par l'équipe pédagogique nationale (EPN) de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF).

Validé par le comité exécutif, il est l'unique document de référence à respecter par toutes les unions ou associations affiliées à la FNSPF.

Ce référentiel n'est pas un scénario pédagogique, il définit les règles à suivre pour organiser des formations PIC F. Charge aux unions d'écrire leur scénario pédagogique en accord et cohérence avec les règles définies dans ce document.

L'unité d'enseignement de « Pédagogie initiale et commune de formateur » a pour objectif l'acquisition par l'apprenant des capacités nécessaires pour amener un groupe d'apprenants à l'objectif fixé, à partir d'un référentiel interne de formation et de certification et en utilisant des ressources pédagogiques personnelles et externes.

## Définitions et termes

Afin d'uniformiser le langage des formations animées par les sapeurs-pompiers, les définitions suivantes sont la **référence** à suivre par tous les formateurs.

Ces termes et définitions sont issus, pour certains, des normes françaises homologuées **AFNOR NF X 50-750 et FD X 50-751**.

### Acquis

Ensemble des savoirs et savoir-faire dont une personne manifeste la maîtrise dans une activité professionnelle, sociale ou de formation.

### Activité d'application

C'est la réalisation de cas concrets, de mises en situation **ou d'apprentissage du geste**.

### Activité pédagogique

Il existe trois types d'activité pédagogique :

- **Activité de découverte** : le stagiaire découvre ce qu'il sait déjà ou ne sait pas
- **Activité de démonstration** : le formateur ou un autre émetteur (vidéo...) transmet un savoir
- **Activité d'application** : les stagiaires appliquent ce qui vient de leur être démontré.

### Apprentissage

C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique. Dans le cas d'un processus pédagogique (cf. Définition ci-dessous), l'apprentissage constitue l'ensemble des activités qui permettent à une personne d'acquérir ou d'approfondir des connaissances théoriques et pratiques ou de développer des aptitudes.

### Apprentissage du geste

C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique. Elle est organisée à la suite d'une démonstration pratique. Les participants reproduisent le(s) geste(s) et/ou la procédure sous la correction du ou des formateurs. Cette phase pédagogique ne doit pas être utilisée pour apporter des compléments de formation.

### Cas concret

C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'application d'une séquence pédagogique. Il a pour objet de permettre aux participants de restituer leurs savoirs dans le cadre d'une situation d'accident simulé.

### Certificat de compétences

Document écrit délivré par une autorité d'emploi dispensatrice de l'action de formation, sous contrôle de l'Etat, reconnaissant au titulaire un niveau de compétences vérifié par une évaluation.

### Compétence de sécurité civile

Capacités qui permettent d'exercer convenablement une fonction, une activité ou un emploi.

### **Démonstration pratique**

C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de faciliter leur compréhension. Elle comprend les séquences :

- DTR (démonstration en temps réel),
- DCJ (démonstration commentée et justifiée),
- Reformulation.

Une démonstration pratique comprend tout ou partie de ces séquences.

### **DTR (démonstration en temps réel)**

Le ou les formateurs démontrent une technique et/ou une procédure complète, conforme aux recommandations, sans explications. Les participants observent.

### **DCJ (démonstration commentée et justifiée)**

Le ou les formateurs redémontrent la technique et/ou procédure précédemment présentée, accompagnée d'explications et de justifications avec ou sans interactivités. Les participants observent, écoutent, enregistrent.

### **Reformulation**

Séquence indispensable dans le cas d'une DCJ non interactive. Le ou les formateurs, redémontre la technique et/ou procédure, guidé(s) par un ou plusieurs apprenants désignés.

### **Démonstration pratique dirigée**

Comme la démonstration pratique, elle a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de faciliter leur compréhension. Elle est utilisée dans le cas de démonstration de technique et/ou procédure nécessitant un nombre d'intervenant plus important que celui des formateurs. Un formateur dirige la séquence en démontrant une partie de la technique et en y plaçant un ou plusieurs apprenants.

### **Discussion dirigée**

C'est une technique pédagogique qui consiste à cadrer la discussion en posant des questions fermées.

### **Etude de cas**

C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de mesurer le niveau de connaissance des participants face à une nouvelle situation donnée, afin de procurer au formateur une base de travail pour adapter son message.

### **Evaluation de la formation**

Action d'apprécier à l'aide de critères définis préalablement, l'atteinte des objectifs pédagogiques et de formation d'une action de formation. Cette évaluation peut être faite à des temps différents, par des acteurs différents : stagiaire, formateur, autorité d'emploi...

### **Evaluation formative**

L'évaluation formative a pour objet d'informer l'apprenant, puis le formateur, du degré d'atteinte des objectifs fixés. En d'autres termes, elle permet de vérifier, à l'occasion d'exercices d'application, l'atteinte de l'objectif spécifique, et par conséquent le degré de progression du stagiaire vers l'objectif général.

### **Exposé interactif**

C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Il a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de leur faciliter la compréhension. **Le formateur s'appuie sur les connaissances et expériences des participants.**

### **Exposé magistral**

C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Il a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de leur faciliter la compréhension. **Le formateur sans interactivités développe le contenu de son cours aux participants.**

### **F.O.A.D (Formation Ouverte A Distance)**

Formation en ligne via le réseau internet.

### **Formateur/moniteur**

Personne exerçant une activité reconnue de formation qui comporte une part de face à face pédagogique et une part de préparation, de recherche et de formation personnelle au service du transfert des savoirs et du savoir-être.

### **Lot de matériels pédagogique**

Matériels permettant la simulation de blessures, hémorragies... et de réaliser la mise en place d'activité d'application (téléphone, valise de maquillage, etc.).

### **Mise en situation**

C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique ou d'évaluation. Elle a pour objet de permettre aux participants de restituer leur savoir dans le cadre d'une situation d'accident décrite ou simulée. **Contrairement au cas concret, cette séquence ne nécessite pas une mise en scène aussi complète (décor, maquillage) il est simplement nécessaire de bien décrire la situation.**

### **Mise en situation interactive**

C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de leurs faciliter la compréhension dans le cadre d'une situation d'accident décrite. **Les participants sont également acteurs.**

### **Méthode pédagogique**

Ensemble de démarches formalisées et appliquées, selon les principes définis pour que le formé acquiert un ensemble de savoirs conformes aux objectifs pédagogiques. Ce sont des principes qui orientent les modalités d'accès au savoir : pédagogie active....

### **Moyen pédagogique**

Tout procédé, matériel ou immatériel, utilisés dans le cadre d'une méthode pédagogique : lecture de référentiel, étude de cas, cas concret, utilisation de films, transparents, maquillage, mannequins de simulation...

### **Objectif de formation**

Compétence(s) à acquérir, à améliorer ou à entretenir, exprimée(s) initialement par les commanditaires et/ou les formés. Il sert à évaluer les effets de la formation.

### **Objectif général**

Enoncé d'intention relativement large. Il décrit la situation qui existera en fin d'action de formation.

### **Objectif spécifique**

Les objectifs spécifiques sont décrits avec précision des connaissances à acquérir. Ils permettent de définir un scénario de formation. Ils sont exprimés avec des verbes d'action. Exemple : à la fin de la séquence, le participant sera capable d'identifier et d'utiliser le matériel adapté.....

### **Organisation de la formation**

Agencement des différentes actions de formations du point de vue matériel et pédagogique.

### **Organisme de formation**

Organisme de formation agréé par le ministre chargé de la sécurité civile pour dispenser les formations de sécurité civile.

### **Outils pédagogiques**

Moyens, **supports**, aides formalisées pour **faciliter la compréhension des apprenants**.

### **Pédagogie active**

Méthode d'enseignement consistant à faire acquérir au formé des connaissances, des capacités, à son initiative et par son activité propre.

La situation pédagogique suggère au formé des questions dont le traitement lui apportera une expérience et un acquis supplémentaires.

La pédagogie active prend appui sur la motivation du formé et provoque son désir d'action et d'activité.

### **Pré requis**

Acquis préliminaires, nécessaires pour suivre efficacement une formation déterminée.

### **Public**

Qualité et nombre des participants (minimum et maximum).

### **QCM**

Technique applicative permettant la vérification d'un objectif de savoir.  
Questionnaire à choix multiples.

### **QROC**

Technique applicative permettant la vérification d'un objectif de savoir.  
Questionnaire à réponse ouverte et courte.

### **Remue-méninge**

Technique de créativité qui facilite la production d'idées, d'une personne ou d'un groupe. Appeler également « brainstorming » ou « tempête d'idées », son déroulement est le suivant :

- pendant un temps arrêté à l'avance les participants expriment sans censure leurs idées que l'animateur/formateur note sur un support au choix,
- une fois le temps écoulé chaque idée est reprise pour être validée ou invalidée.

**Responsable de formation**

Chez le dispensateur de formation, personne chargée de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'action de formation.

**Responsable pédagogique**

Formateur d'expérience, reconnu capable par son autorité d'emploi, d'utiliser un scénario pédagogique et de l'adapter selon le niveau des participants.

**Savoir**

Ensemble des connaissances théoriques et pratiques.

**Savoir-être**

Terme communément employé pour définir un savoir-faire relationnel, c'est à dire des comportements et attitudes attendus dans une situation donnée.

**Savoir-faire**

Mise en œuvre d'un savoir, de techniques et d'une habilité pratique maîtrisée dans une réalisation spécifique.

**Séquence pédagogique**

Unité pédagogique élémentaire constitutive d'une partie et permettant d'atteindre un des objectifs fixés par le programme. Elle correspond à toutes les activités et tous les moyens pédagogiques qui se déroulent dans le cadre d'un objectif spécifique.

**Simulation**

C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants de restituer leurs savoirs dans le cadre d'une situation pédagogique simulée.

**Support pédagogique**

Moyen matériel utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique : transparents, référentiel national, tableau blanc, rétroprojecteur, mannequins de simulation...

**Technique miroir**

C'est une méthode pédagogique qui consiste à démontrer et expliquer une technique face à l'ensemble des candidats qui exécutent simultanément les gestes.

**Techniques pédagogiques**

Procédés, démarches à suivre selon un certain ordre qui permettent de mettre en œuvre les méthodes pédagogiques. Exemples : Etude de cas, démonstration pratique.

La technique pédagogique répond à une activité pédagogique.

## Cahier des charges (PIC Formateur)

### 1. Objectif de la formation

L'unité d'enseignement « Pédagogie Initiale et Commune de Formateur » a pour objectif de faire acquérir à toute personne les capacités nécessaires pour amener un groupe d'apprenants à l'objectif fixé, à partir d'un référentiel interne de formation (RIF), d'un référentiel interne de certification (RIC), en utilisant des ressources pédagogiques personnelles et externes, conformément aux dispositions de l'arrêté du 08 août 2012.

### 2. Publics visés

Cette formation est accessible à toute personne majeure.

### 3. Nombre de participants

Entre 5 et 10 stagiaires maximum

### 4. Modes de formation

Formation en présentiel.

### 5. Techniques pédagogiques

Activités de découverte :

Remue-méninges, discussions dirigées, travaux en sous-groupe.

Activités d'apprentissage :

Exposés interactifs, mises en situation, travaux en sous-groupe.

Activités d'application :

Mises en situation, cas concret, activités applicatives accompagnées.

### 6. Logigrammes

Les logigrammes, **classés dans l'ordre de progression pédagogique**, reprennent les 14 capacités de l'arrêté du 08 août 2012. Ils facilitent le travail du formateur en lui décrivant les phases successives de l'action de formation lui permettant d'atteindre l'objectif.

Les formes violettes sur la gauche correspondent aux actions du formateur de formateur et les formes vertes sur la droite à ceux de l'apprenant formateur.

### 7. Outils pédagogiques et documents à remettre aux participants

Le matériel pédagogique minimum figure en annexe 1 ci-jointe.

Un manuel peut être remis aux participants.

### 8. Durée

La durée de la formation est de 35 heures en présentiel.

### 9. Contenu de la formation

Le contenu de la formation doit être conforme à l'annexe 1 du référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Pédagogie Initiale et Commune de Formateur » de l'arrêté du 08 août 2012.

### 10. Encadrement et compétences spécifiques demandées aux formateurs

Le nombre d'apprenants par session est compris entre 5 et 10.

Le taux d'encadrement doit respecter un formateur pour 5 apprenants, responsable pédagogique compris.

L'équipe pédagogique est fixée par l'autorité d'emploi.

Le responsable pédagogique, désigné par l'autorité d'emploi, doit être titulaire du diplôme de « Conception et encadrement de formation ».

Les formateurs autorisés à animer ces formations doivent être titulaires du certificat de compétence de « formateur de formateur » à jour de formation continue.

#### **11. Evaluation de la formation**

Elle est sous la responsabilité des présidents des associations affiliées à la FNSPF. Elle est réalisée sous la forme de leur choix.

#### **12. Archivage**

La réglementation française précise des règles d'archivage et de conservation des documents. Ces documents peuvent être archivés sous plusieurs formes (papiers, supports informatiques...).

Les documents à archiver au secrétariat de l'Union départementale organisatrice sont :

- La liste nominative (2 mois)
- Les fiches de suivi des candidats (2 mois)
- Le procès-verbal de la formation (30 ans)

#### **13. Attestation PIC F**

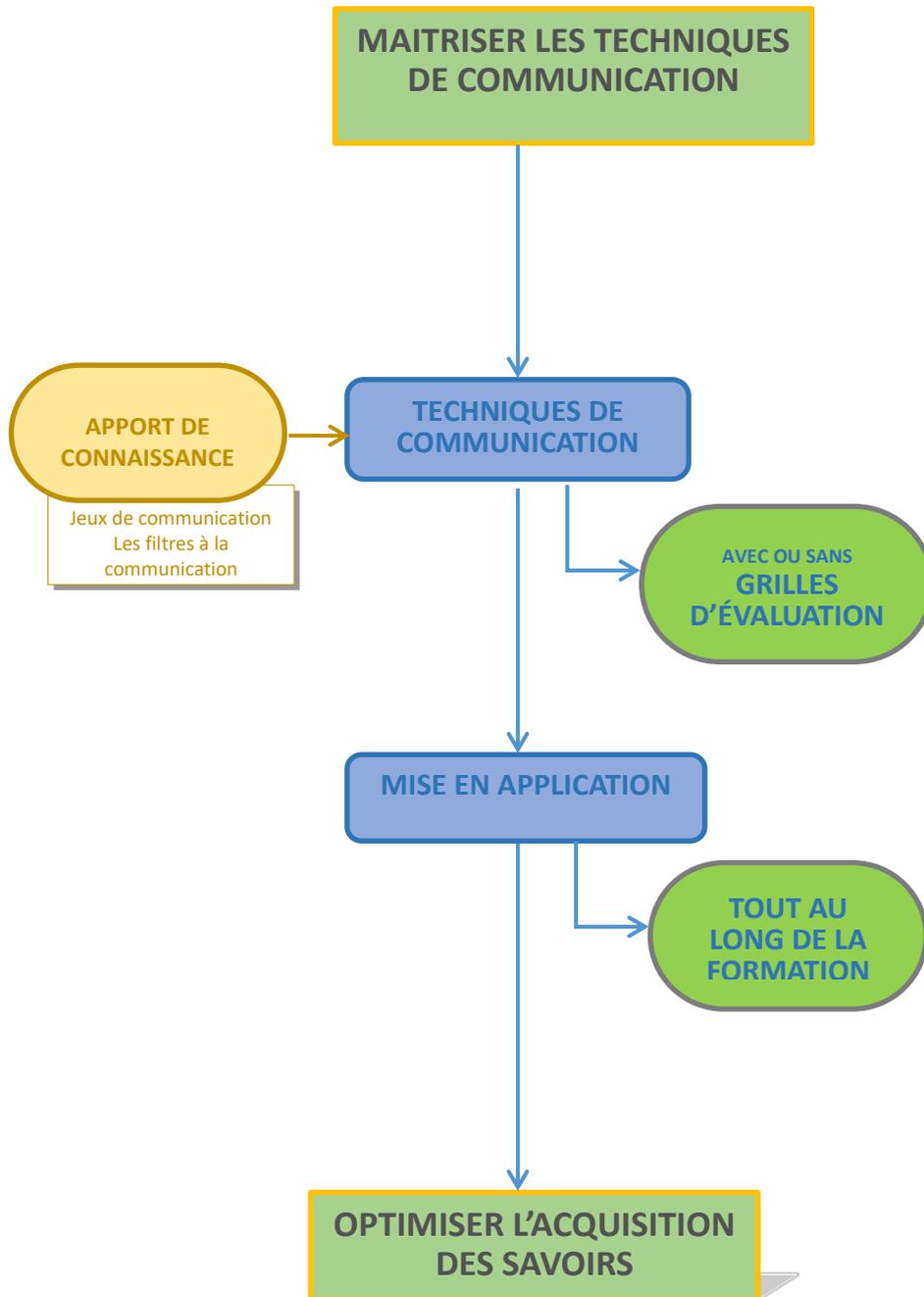
L'attestation « PIC formateur » (format word) est établie, actualisée et diffusée chaque année par la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France à l'ensemble de son réseau affilié « premiers secours ».

L'attestation est ensuite établie, délivrée et signée par le Président de l'Union Départementale en exercice ou son représentant bénéficiant de délégation de signature. Ce modèle fédéral adapté pour son réseau est conforme au modèle établi par la DGSCGC. Il fait l'objet de l'annexe 6 du présent référentiel.

# Logigrammes

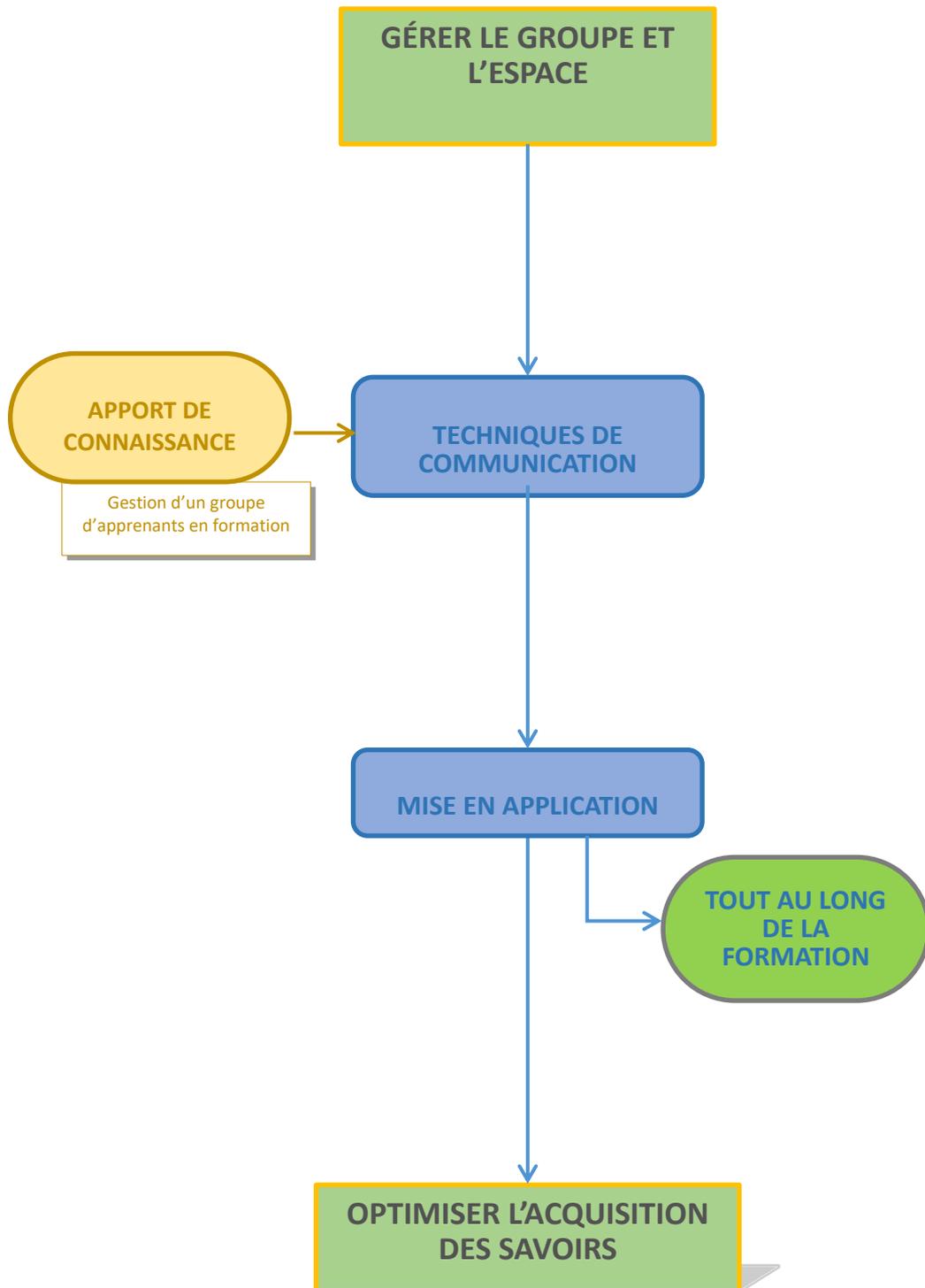
PICF

1



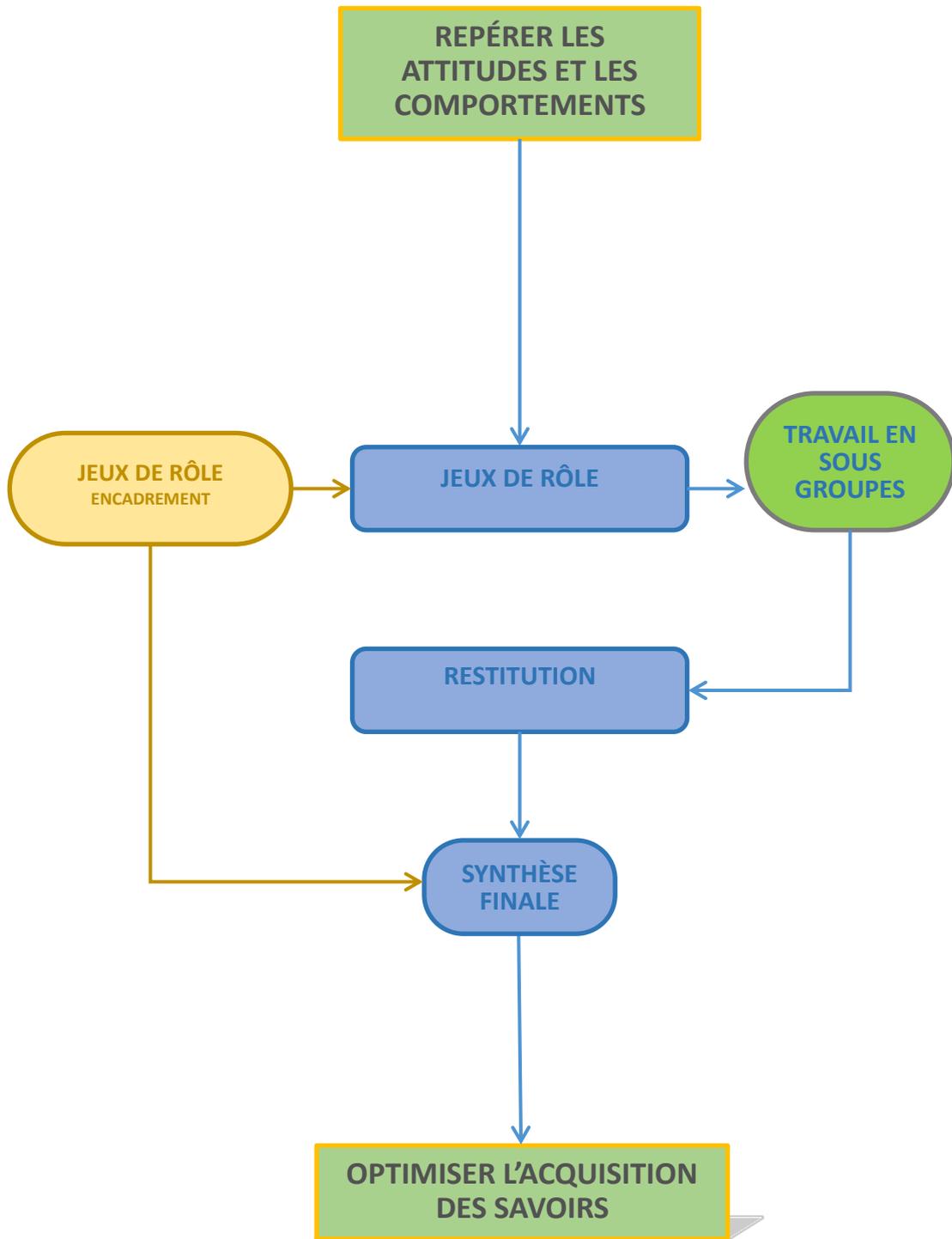
Capacité 9

*Établir une communication dans le cadre de la formation, en agissant sur les différents éléments de la communication, pour créer une relation pédagogique avec les apprenants et favoriser leurs apprentissages*



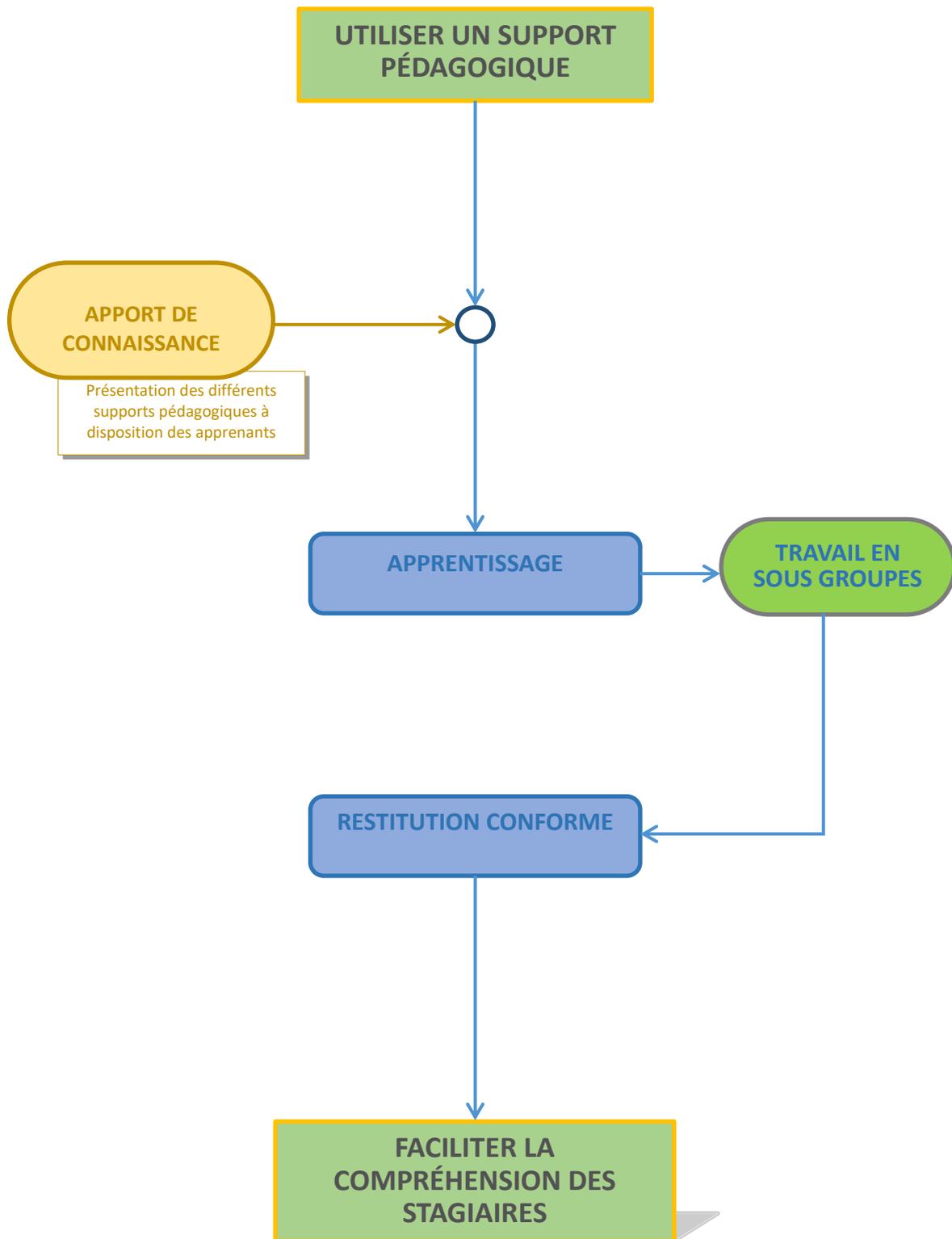
**Capacité 12**

*Positionner le groupe en situation d'apprentissage, en prenant en compte les dites conditions, pour faciliter l'acquisition des savoirs*



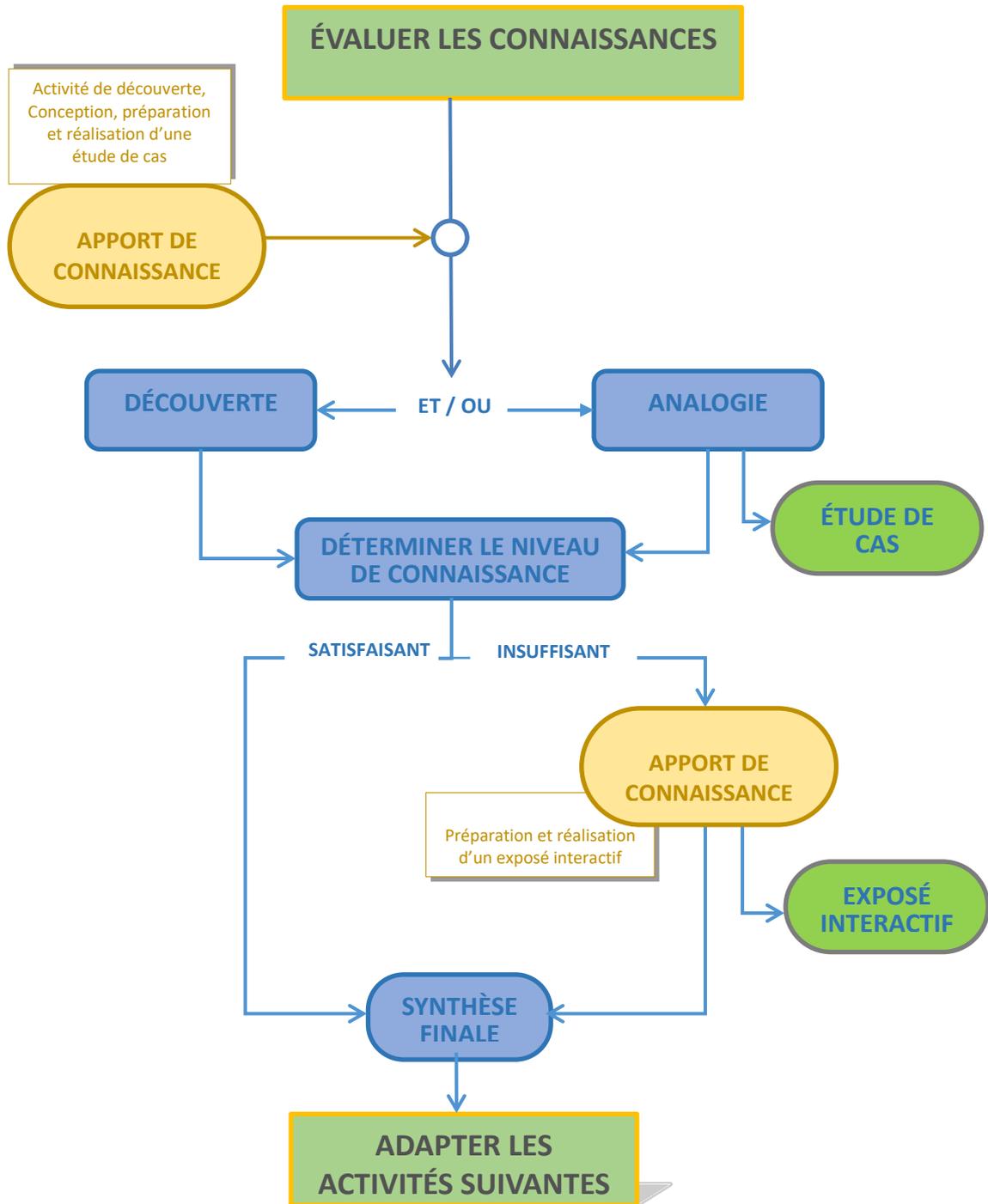
Capacité 13

*Gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe, en utilisant les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits, pour favoriser et faciliter la production et l'apprentissage*



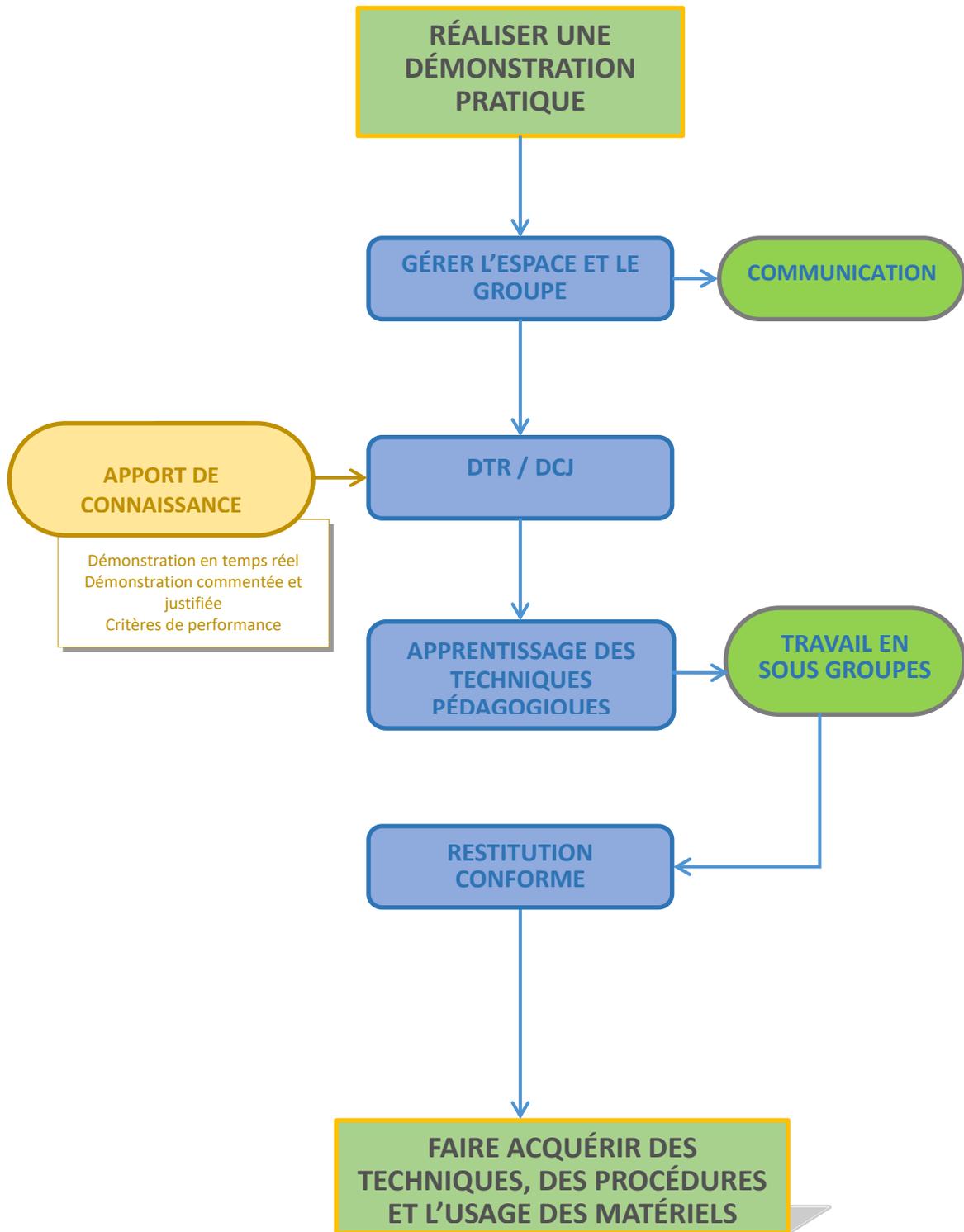
**Capacité 2.1**

*Apporter des connaissances structurées en utilisant un support pédagogique et en respectant les règles de communication, pour faciliter la compréhension des apprenants et la construction des savoirs*



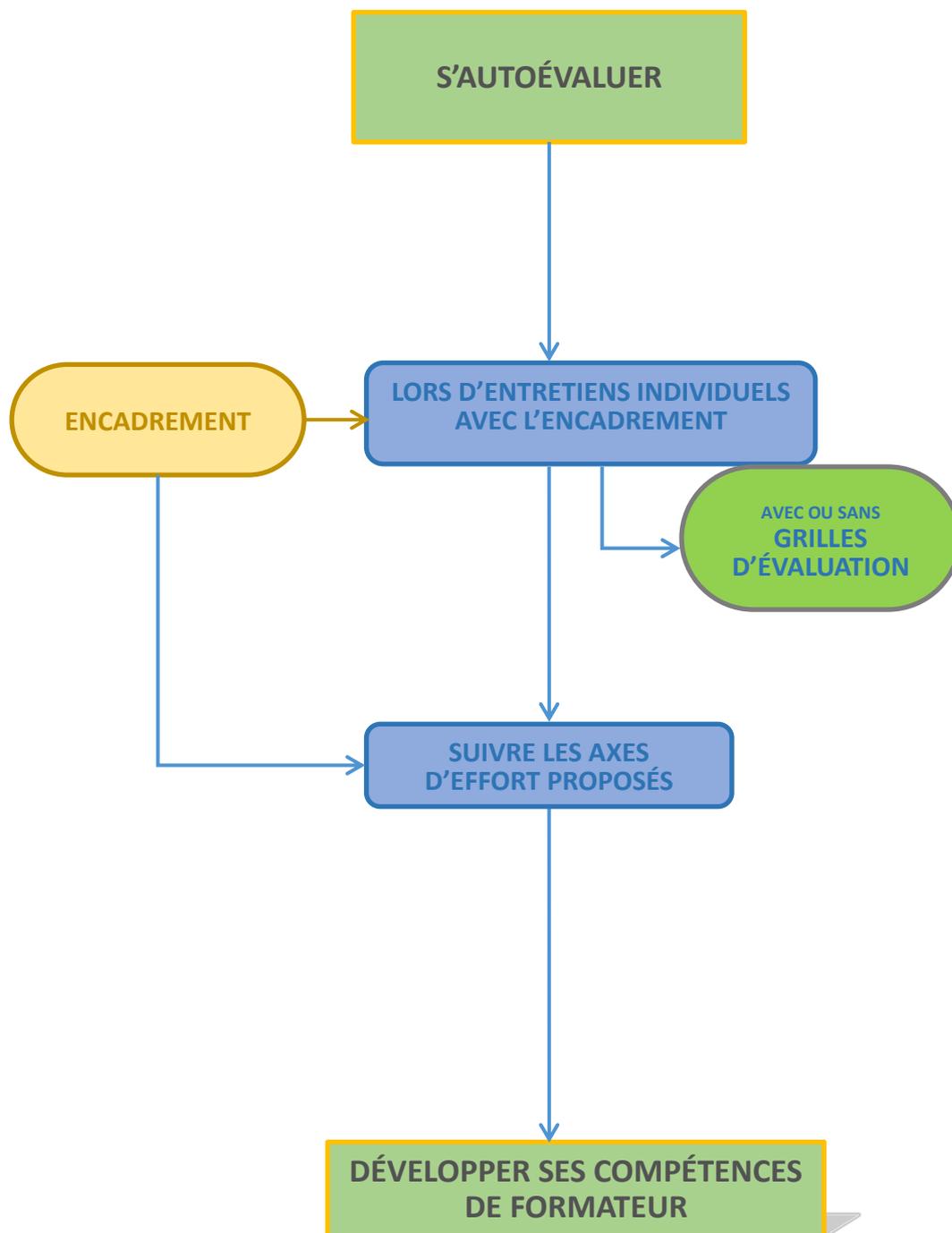
**Capacité 1**

*Evaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants, en utilisant un support pédagogique et en favorisant leur expression, pour établir les liens avec les savoirs antérieurs et adapter les activités suivantes*



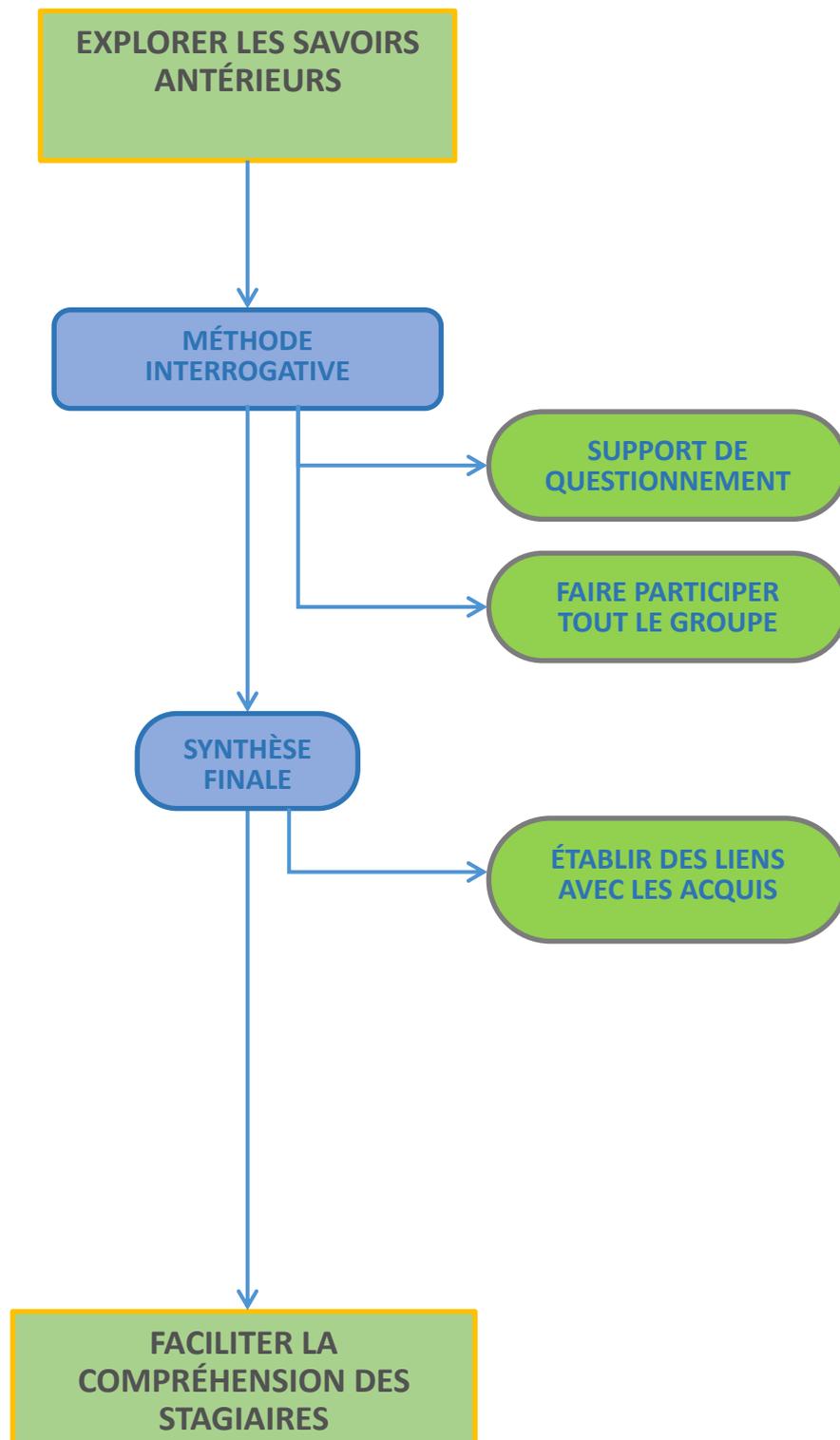
**Capacité 2.2**

*Apporter des connaissances structurées en explorant les savoirs antérieurs, éventuellement à l'aide d'un support pédagogique, pour permettre d'établir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants*



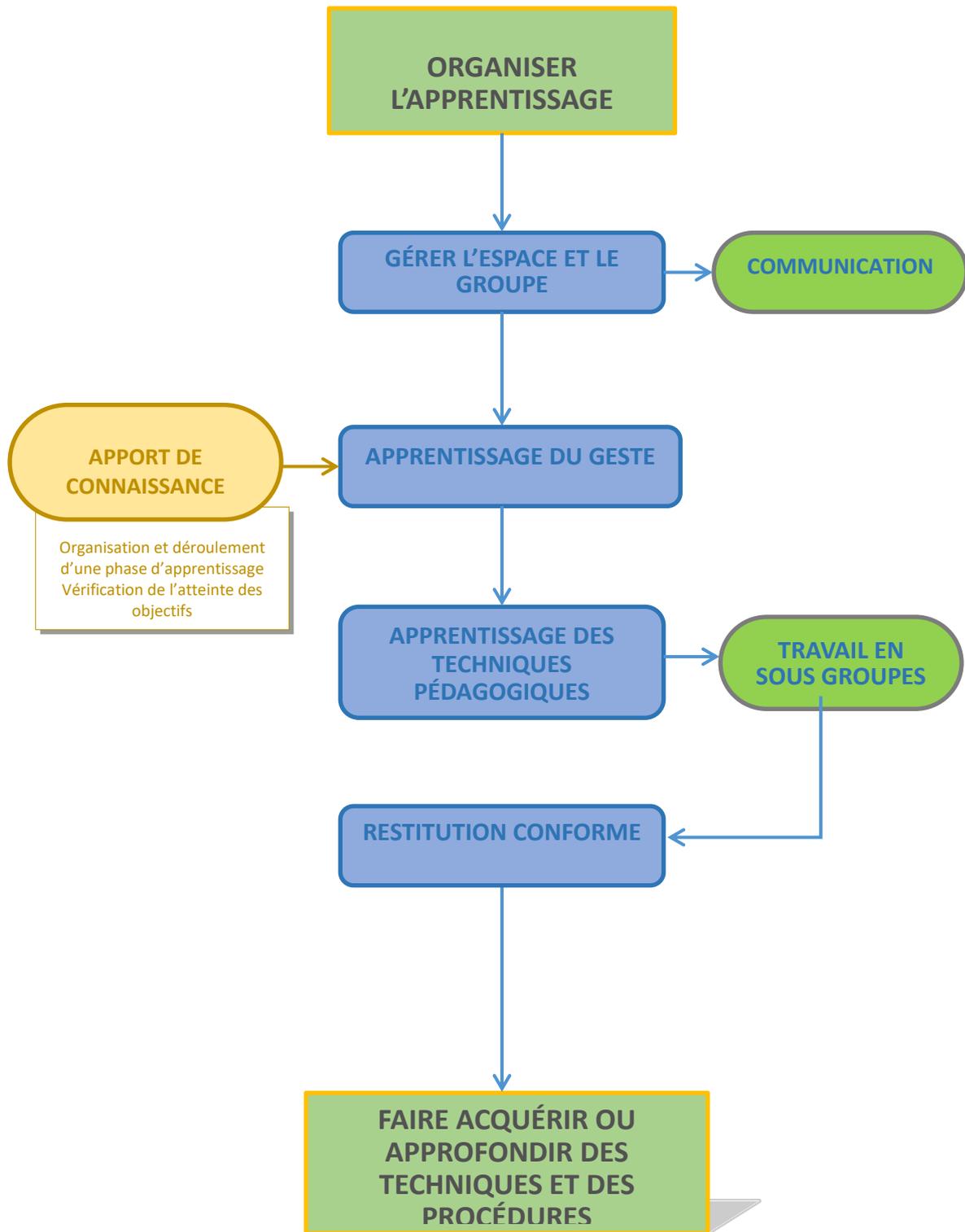
**Capacité 8**

*S'auto évaluer dans son rôle de formateur, en portant un regard critique sur ses actions de formation, pour maintenir et développer ses compétences*



**Capacité 2.3**

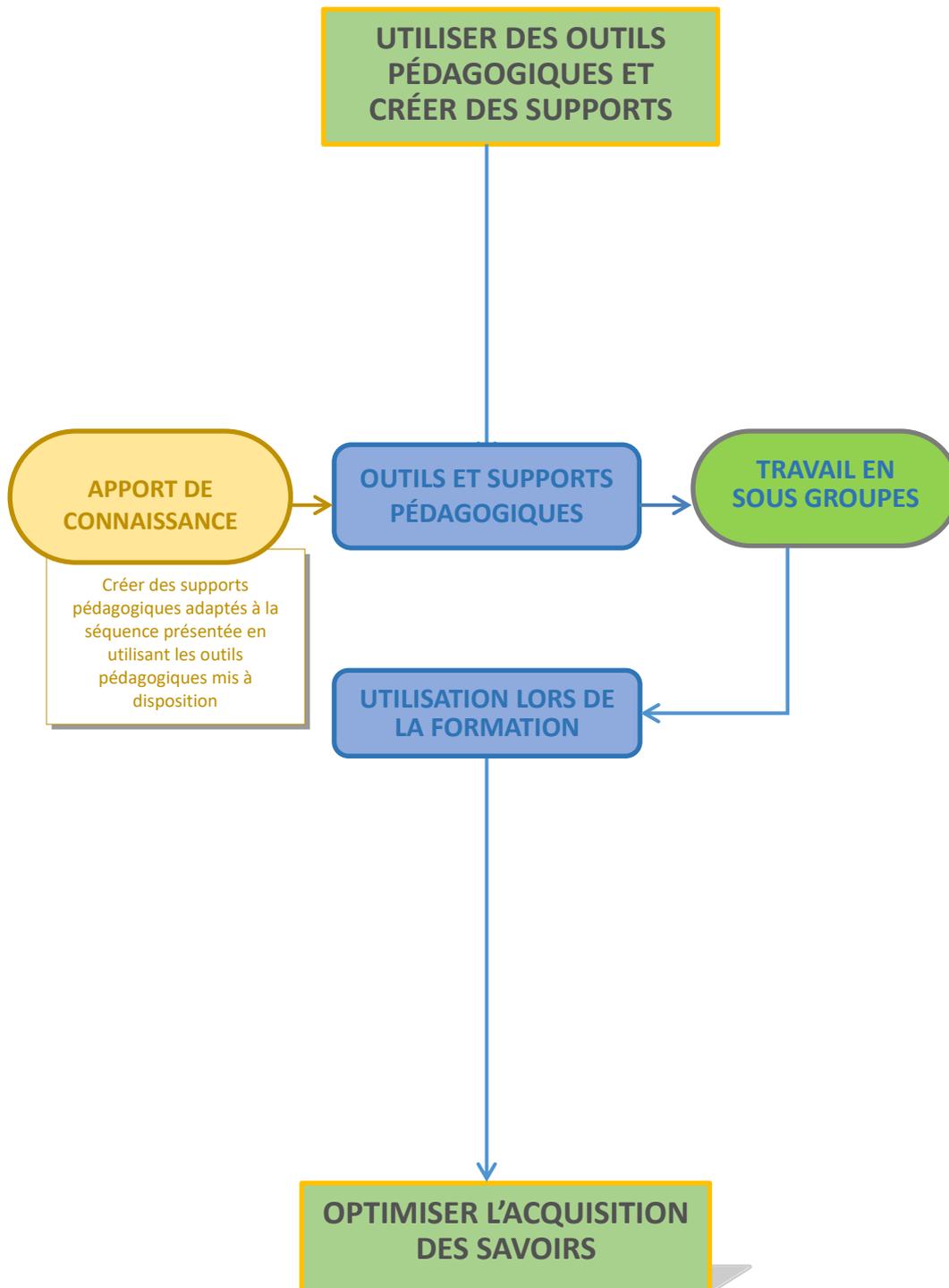
Apporter des connaissances structurées en démontrant ou en dirigeant, en expliquant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et l'usage de matériels



Organisation et déroulement d'une phase d'apprentissage  
Vérification de l'atteinte des objectifs

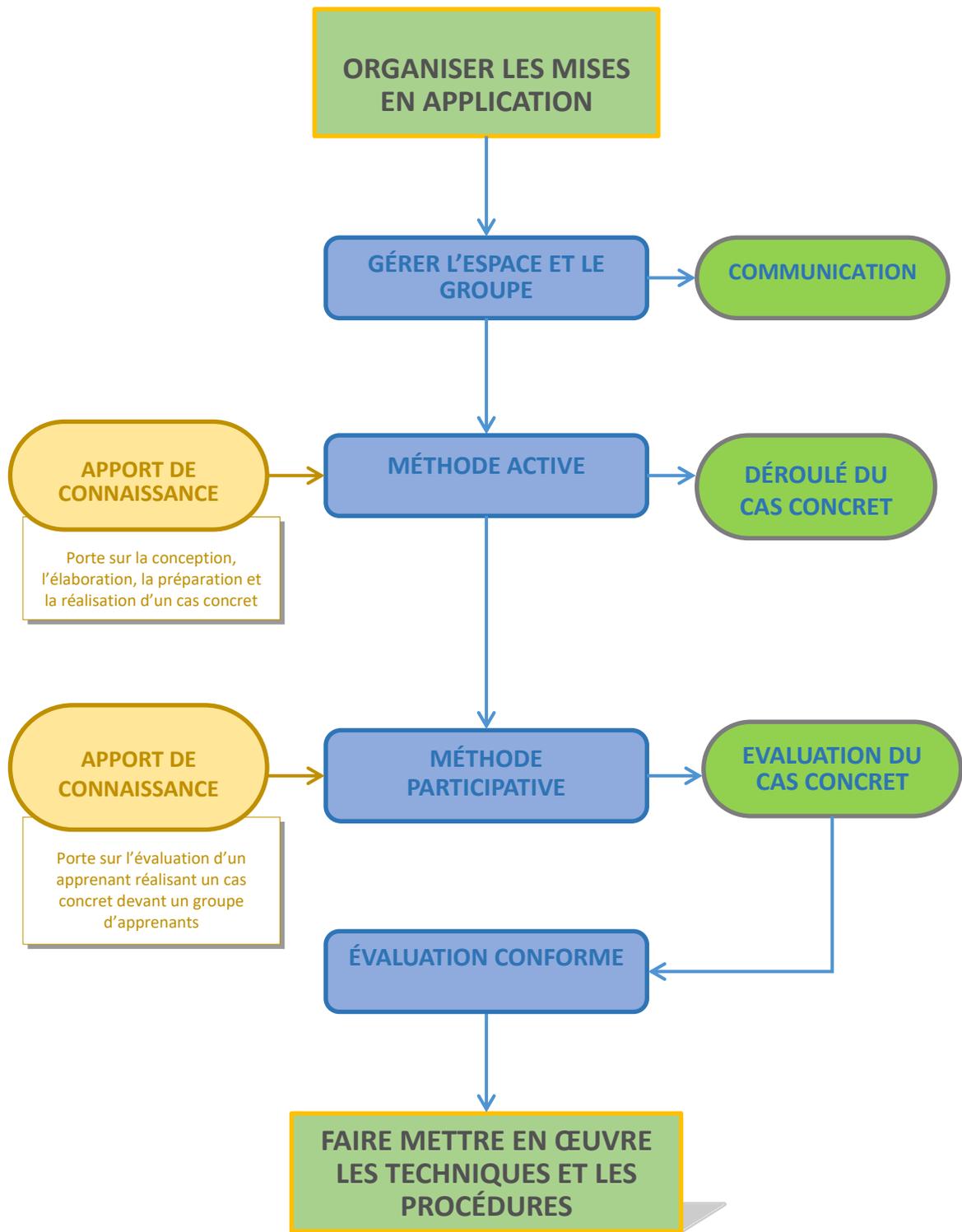
**Capacité 3**

*Organiser l'apprentissage des apprenants, en constituant des groupes, en contrôlant et en corrigeant si nécessaire les techniques et les procédures, pour permettre leur acquisition ou leur approfondissement*



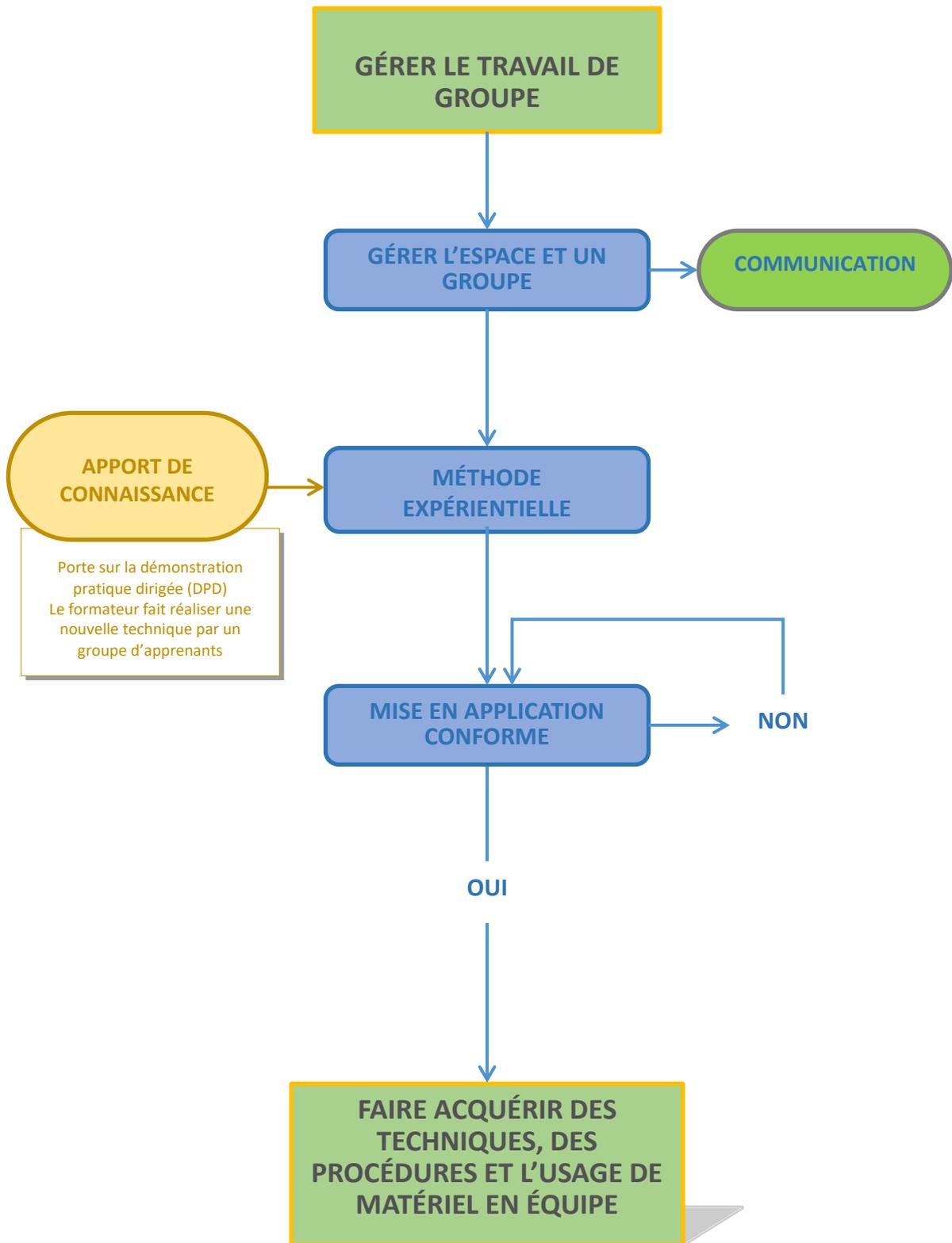
**Capacité 14**

*Utiliser les différents outils de communication et créer les supports pédagogiques adaptés, en respectant les règles d'utilisation des outils, des critères pertinents de création et d'utilisation de ces supports et les principes généraux de la communication, pour renforcer le message pédagogique et faciliter la compréhension et l'acquisition des savoirs*



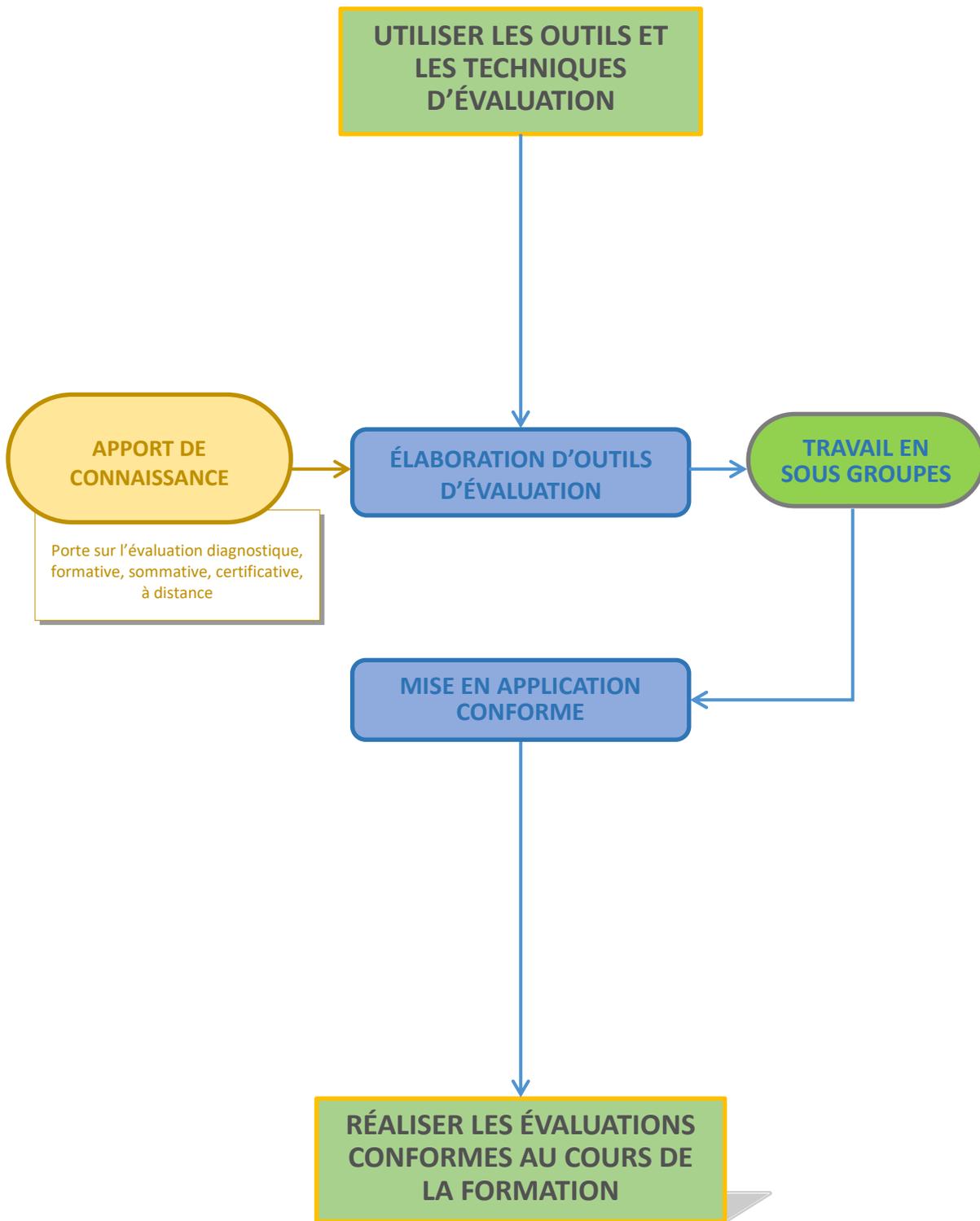
**Capacité 4**

*Placer les apprenants dans une situation proche de la réalité, en mettant en œuvre une simulation et en utilisant une évaluation formative, pour permettre à l'apprenant de mettre en œuvre les techniques apprises et de s'approprier les procédures*



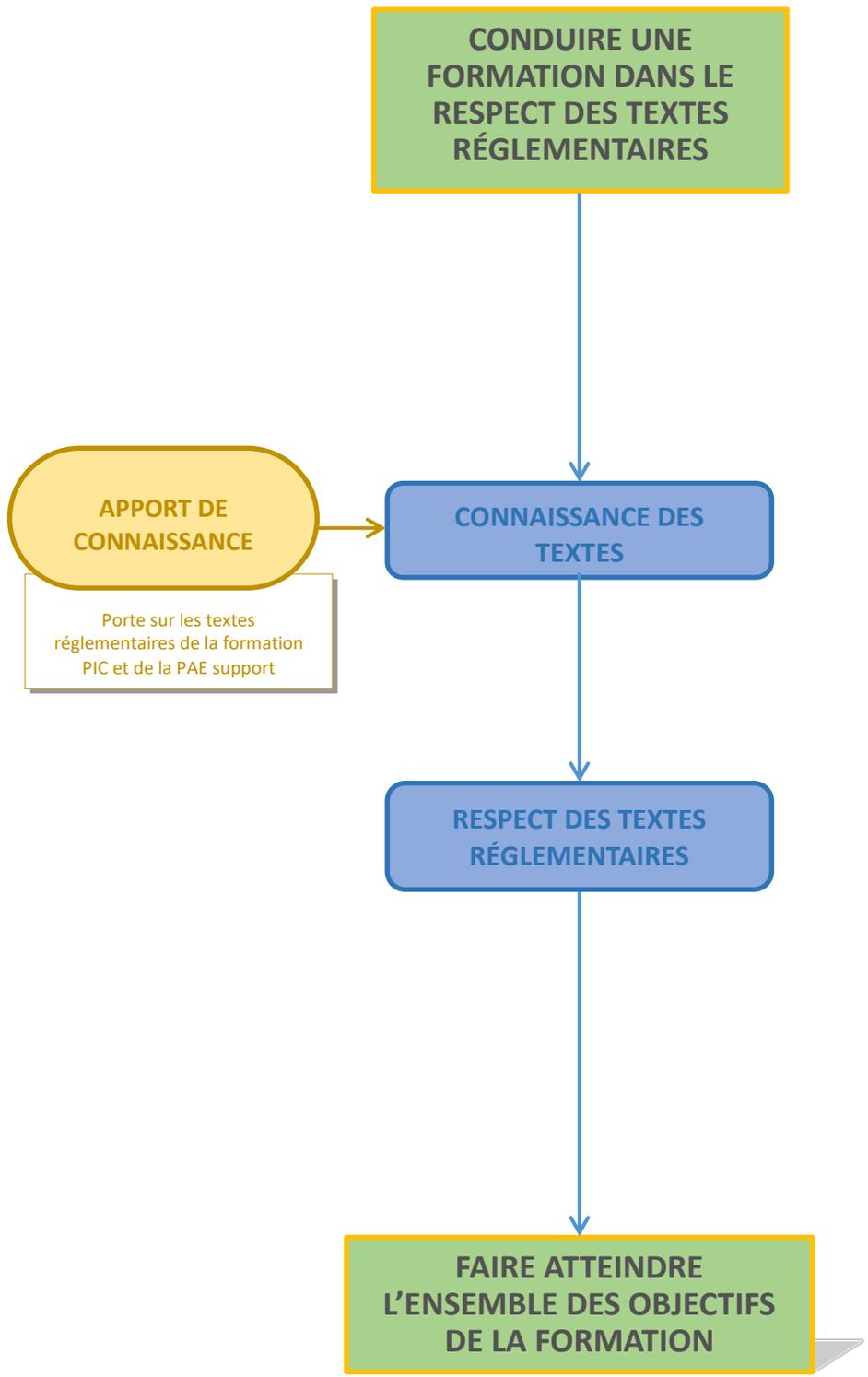
**Capacité 5**

*Placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe, en l'organisant et en donnant les consignes nécessaires, pour faciliter le partage et le transfert des connaissances*



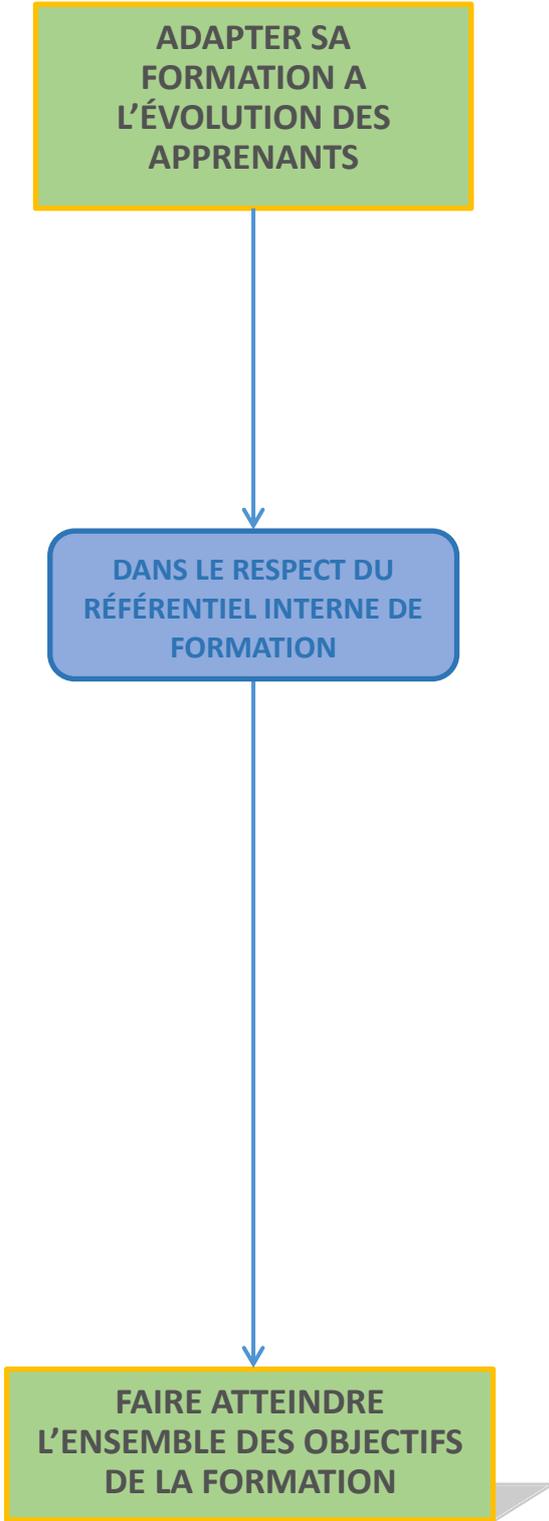
**Capacité 7**

*Evaluer l'apprenant en utilisant différents types d'évaluation et d'outils pertinents pour lui permettre de se situer dans la formation pour mesurer le niveau d'atteinte de l'objectif ou pour décider de sa certification*

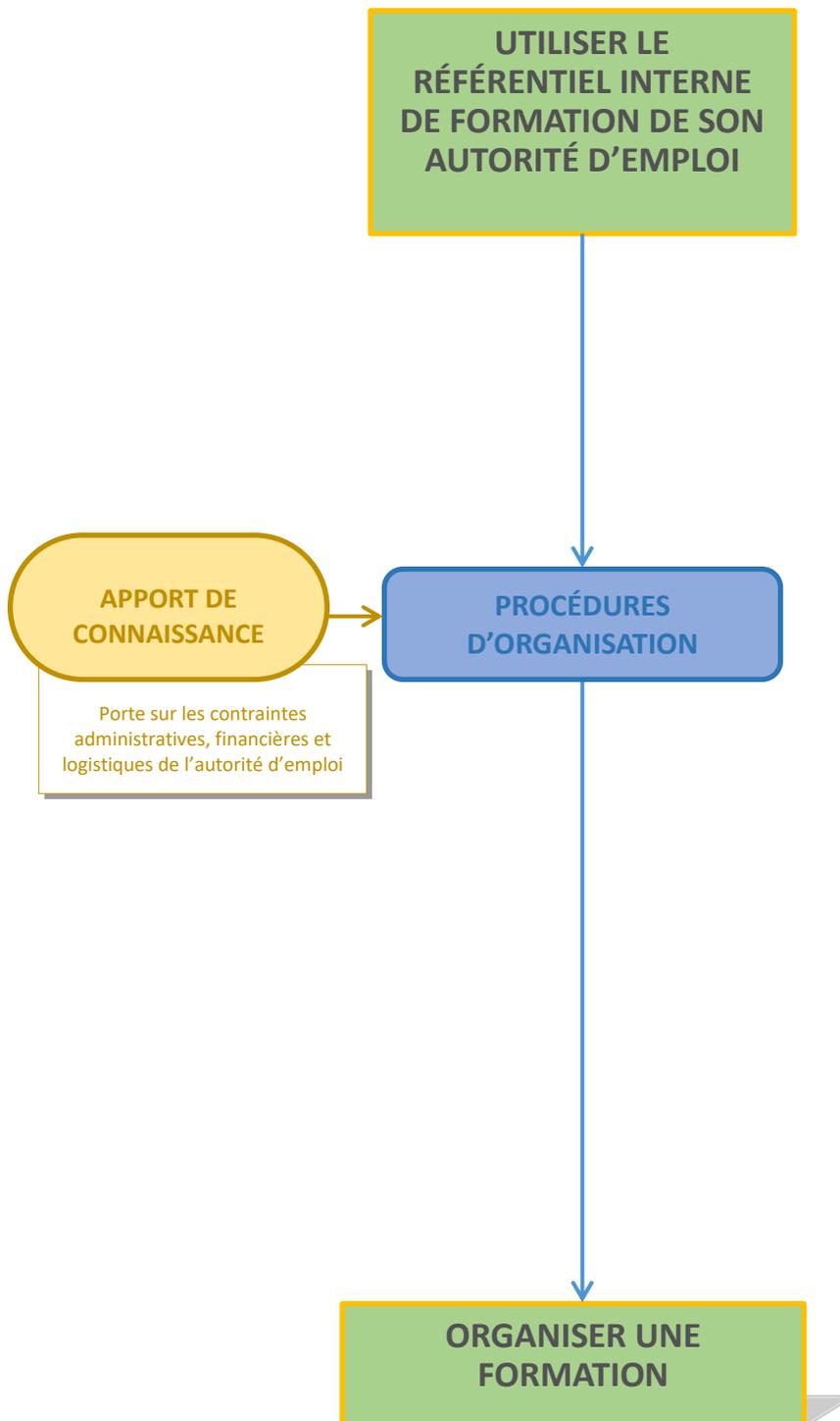


**Capacité 6**

*Suivre un référentiel interne de formation et adapter si nécessaire les activités, en prenant en compte l'évolution de son groupe, afin de faciliter l'acquisition des connaissances, des procédures et des techniques par l'apprenant, pour lui permettre d'atteindre l'ensemble des objectifs du référentiel*



Capacité 10



**Capacité 11**

*Gérer la mise en place d'une formation, en respectant le cadre juridique, les procédures particulières à l'autorité d'emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs, pour répondre aux besoins*

## Certification

L'annexe III de l'arrêté du 8 août 2012 précise :

*« Cette attestation de formation est délivrée, par l'organisme formateur, aux personnes qui ont suivi toutes les séquences de formation relatives à l'acquisition des connaissances liées aux compétences définies en annexe I du présent arrêté.*

*L'évaluation de l'acquisition de ces connaissances est effectuée par l'équipe pédagogique, lors de la formation. Les modalités d'évaluation ainsi que les modalités de délivrance de l'attestation de formation s'appuient sur des critères connus de l'apprenant et conformes au référentiel interne de certification établi par l'organisme formateur. »*

Pour ce faire l'équipe pédagogique, en plus des outils d'évaluation créés par les formateurs et validés par les concepteurs de la formation, doit réaliser la certification au moyen des annexes 2, 3 et 4 du présent référentiel.

### Annexe 2 : « Fiche individuelle de suivi PIC formateur » :

Cette fiche individuelle permet à l'équipe pédagogique de reporter durant toute la formation le suivi des évaluations des apprenants. A l'issue doit y figurer une note finale représentant une synthèse de l'évaluation continue pour chaque capacité.

### Annexe 3 : « Tableau récapitulatif des modalités de validation des capacités de formation PIC » :

Le tableau récapitulatif détermine le « comment » et « le seuil de validation » de chaque capacité. Il est la référence à suivre pour déterminer l'acquisition des capacités notifiées dans l'annexe 4.

### Annexe 4 : « Grille des compétences « PIC formateur » :

Elle permet de s'assurer de l'acquisition des compétences. Les personnes ayant acquis, toutes les compétences se voient attribuer l'unité d'enseignement « Pédagogie initiale et commune de formateur ».

### Dispositions diverses :

La fiche individuelle de suivi (annexe 2) et la grille d'évaluation récapitulative des capacités (annexe 3) doivent être obligatoirement remplies et signées par le stagiaire et le formateur.

Elles peuvent être modifiées dans leur forme sous réserve d'y conserver tous les éléments les composants.

Les personnes qui ont suivi toutes les séquences de formation relatives à l'acquisition des 14 capacités de l'annexe I de l'arrêté du 8 août 2012, se voient délivrer une attestation de « Pédagogie Initiale et Commune de Formateur » (voir Cahier des charge, point 13, attestation, p36).

L'attestation délivrée aux apprenants doit être établie et respecter le modèle **conforme et unique** de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, validé **par le ministre chargé de la sécurité civile**.

## **Annexe 1 : LISTE DU MATERIEL MINIMUM OBLIGATOIRE**

### **MATÉRIELS LOGISTIQUES**

- Une salle pour les interventions en plénière
- Une salle par groupe de 5 apprenants, pour les travaux en sous groupe
- Ordinateur avec imprimante
- Photocopieuse
- Fournitures de bureau
- Coin détente pour les pauses
- Sanitaires

### **MATÉRIELS PEDAGOGIQUES**

- Ordinateur et vidéoprojecteur
- Tableau blanc
- Paper-board

## Annexe 2 : FICHE INDIVIDUELLE DE SUIVI PIC FORMATEUR

**APPRENANT**  
 Nom :                      Prénom :

Date :  
 Lieu :

	CAPACITES À ACQUERIR	J1	J2	J3	J4	J5	Note finale
9 / 13	Respecter les principes de la communication						
10/11	Maîtriser le contexte juridique						
6	Utiliser un référentiel interne de formation						
5	Mettre en situation de travail de groupe						
11	Agencer un espace de formation						
1/14	Créer et utiliser un support pédagogique						
2.1/2.2	Animer deux techniques de découverte						
2.2/2.3	Animer deux techniques d'apprentissage						
3/12	Animer un atelier d'apprentissage						
4	Concevoir et préparer un cas concret						
7	Evaluer les apprenants						
8	S'auto-évaluer						

Degré d'atteinte des capacités: A : Atteint      B : Atteint, à renforcer      C : En cours d'acquisition      D : Non acquis

*Observations de l'équipe pédagogique*

<b>L'équipe pédagogique</b>			
<b>Signature</b> Fait à <b>VILLE</b> Le <b>JJ MM</b> Année	<b>QUALITE</b>	NOM PRENOM	Signature
	<b>Responsable Pédagogique</b>		
	<b>1) Formateur de formateurs / CEAF</b>		
	<b>2) Formateur de formateurs</b>		
<b>Le participant</b>			

## Annexe 3 : MODALITES DE VALIDATION DES CAPACITES DE PIC FORMATEUR

N°	Capacités	Savoirs	Validation		Conditions de validation de la capacité
			Comment ?	Critères de performances	
1	Evaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants, en utilisant un support pédagogique et en favorisant leur expression, pour établir les liens avec les savoirs antérieurs et adapter les activités suivantes ;	Activités de découverte	Mise en situation en utilisant un support pédagogique	Respects des points clés de la technique de découverte utilisée. Support pédagogique adapté. Respects des règles de la communication	B
2	D'apporter des connaissances structurées :				
2.1	En utilisant un support pédagogique et en respectant les règles de communication, pour faciliter la compréhension des apprenants et la construction des savoirs ;	Utilisation d'outils pédagogiques. Illustration de situation.	En utilisant les outils pédagogiques à disposition	Respects des points clés des outils utilisés. Respect des règles de la communication	B
2.2	En explorant les savoirs antérieurs, éventuellement à l'aide d'un support pédagogique, pour permettre d'établir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants ;	Les différents exposés.	En animant un exposé interactif.	Respect des points clés de la technique et des règles de la communication	B
2.3	En démontrant ou en dirigeant, en expliquant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et l'usage de matériels ;	Démonstrations pratiques.	En animant une D.T.R. et une D.C.J.	Respect des points clés de la technique et des règles de la communication	A
3	D'organiser l'apprentissage des apprenants, en constituant des groupes, en contrôlant et en corrigeant si nécessaire les techniques et les procédures, pour permettre leur acquisition ou leur approfondissement ;	Phase d'apprentissage du geste.	En animant une phase d'apprentissage face à un sous-groupe d'au moins 5 apprenants.	Gestion de l'espace, gestion du matériel, analyse des prestations et corrections adaptées	A

4	De placer les apprenants dans une situation proche de la réalité, en mettant en œuvre une simulation et en utilisant une évaluation formative, pour permettre à l'apprenant de mettre en œuvre les techniques apprises et de s'approprier les procédures ;	Mises en situation, cas concrets.	En animant une mise en situation face à un sous-groupe d'apprenants.	Respects des critères du cas concret ou de la mise en situation en respectant la gestion de groupe. Gestion de l'espace. Analyse des prestations et corrections adaptées.	A
5	De placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe, en l'organisant et en donnant les consignes nécessaires, pour faciliter le partage et le transfert des connaissances	Travail en sous-groupe	En respectant les conditions de réalisation de la fiche d'activité.	Gestion de l'espace et du groupe. Respects des points clés de la technique du travail de groupe	B
6	De suivre un référentiel interne de formation et d'adapter si nécessaire les activités, en prenant en compte l'évolution de son groupe, afin de faciliter l'acquisition des connaissances, des procédures et des techniques par l'apprenant, pour lui permettre d'atteindre l'ensemble des objectifs du référentiel ;	Utilisation de documents pédagogiques et officiels. Respect des textes réglementaires.	Respect des textes réglementaires tout au long de la formation.	Conformité au Référentiel interne de formation.	B
7	Evaluer l'apprenant en utilisant différents types d'évaluation et d'outils pertinents pour lui permettre de se situer dans la formation pour mesurer le niveau d'atteinte de l'objectif ou pour décider de sa certification ;	Les évaluations.	Utilisation pertinente des outils d'évaluation.	Respects des items des évaluations. Grille d'évaluation pertinente et correctement utilisée	A
8	De s'auto évaluer dans son rôle de formateur, en portant un regard critique sur ses actions de formation, pour maintenir et développer ses compétences ;	Remise en question	Au cours d'un entretien individuel avec les formateurs.	Auto évaluation pertinente sur ses prestations de formateur	B
9	D'établir une communication dans le cadre de la formation, en agissant sur les différents éléments de la communication, pour créer une relation pédagogique avec les apprenants et favoriser leurs apprentissages ;	Outils de communication.	En animant une séquence pédagogique.	Respects de l'utilisation de l'outil et des règles de la communication	B

10	D'adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d'emploi, pour respecter et adapter la conduite de ses formations ;	La réglementation nationale et interne à la structure	Mise en situation	Connaissance des réglementations et pertinences des réponses données	B
11	De gérer la mise en place d'une formation, en respectant le cadre juridique, les procédures particulières à l'autorité d'emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs, pour répondre aux besoins ;	Organisation de la formation.	Mise en situation	Gestion de la salle, l'espace. Respects des règles administratives et logistiques	B
12	De positionner le groupe en situation d'apprentissage, en prenant en compte les dites conditions, pour faciliter l'acquisition des savoirs	Gestion de l'espace et du groupe.	Mise en situation tout au long de la formation	En respectant les règles de gestion d'un groupe d'apprenants.	B
13	De gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe, en utilisant les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits, pour favoriser et faciliter la production et l'apprentissage ;	Gestion et dynamique de groupe.	Mise en situation tout au long de la formation	Gestion correcte des comportements et attitudes des apprenants	B
14	D'utiliser les différents outils de communication et de créer les supports pédagogiques adaptés, en respectant les règles d'utilisation des outils, des critères pertinents de création et d'utilisation de ces supports et les principes généraux de la communication, pour renforcer le message pédagogique et faciliter la compréhension et l'acquisition des savoirs.	Conception et utilisation d'outils et supports pédagogiques.	Mise en situation tout au long de la formation	Respects des critères d'élaboration du support pédagogique Respects des points clefs de l'outil pédagogique	B

## Annexe 4 : GRILLE D'EVALUATION RECAPITULATIVE DES COMPETENCES « PIC FORMATEUR »

Participant : Nom : ..... Prénom : .....

Formation du ...../...../..... au ...../...../.....

Lieu : .....

COMPETENCES À ACQUERIR		ACQUISE
1	Evaluer le niveau des connaissances acquises et celle restant à acquérir	
2	Apporter des connaissances structurées	
3	Organiser l'apprentissage des apprenants	
4	Mettre les apprenants dans une situation proche de la réalité	
5	Mettre les apprenants en situation de travail de groupe	
6	Suivre un référentiel interne de formation	
7	Evaluer des apprenants	
8	S'auto évaluer dans son rôle de formateur	
9	Etablir une communication dans le cadre de la formation	
10	Maîtriser le contexte juridique et les règles de la structure	
11	Gérer la mise en place d'une formation	
12	Positionner le groupe en situation d'apprentissage	
13	Gérer les comportements et les attitudes du groupe	
14	Utiliser les différents outils de communication et créer des supports	

L'équipe pédagogique			
<b>Signature</b>	<b>QUALITE</b>	NOM PRENOM	Signature
Fait à <b>VILLE</b>	<b>Responsable Pédagogique</b>		
Le <b>JJ MM</b> Année	<b>1) Formateur de formateurs / CEAF</b>		
	<b>2) Formateur de formateurs</b>		
<b>Le participant</b>			

**Annexe 5 : PROCES VERBAL « PEDAGOGIE INITIALE ET COMMUNE DE FORMATEURS » (PICF)**



Logo UDSP ou association affiliée

**PROCÈS VERBAL de formation :**  
**« Pédagogie initiale et commune de formateur »**

**Référence :** PIC F Année. (numéro département UDSP).(numéro d'ordre)

*Vu l'arrêté du 8 août 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Pédagogie initiale et commune de formateur » ;*  
*Vu l'arrêté du 19 mai 2017 portant agrément de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour diverses unités d'enseignements de sécurité civile ;*  
*Vu la décision d'agrément n° PAE FPSC-XXXX X XX délivrée le XX XX XXXX relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;*  
*Vu la décision d'agrément n° PAE FPS- XXXX X XX délivrée le XX XX XXXX relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;*  
*Vu la présence aux séquences de formation qui ont eu lieu du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ ;*  
*L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de ..... déclare :*

	Noms	Prénoms	Dates de naissance	Lieu de naissance	Participation à toutes les séquences
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

**Vu et approuvé, l'équipe pédagogique :**

<b>L'équipe pédagogique</b>			
<b>Signature</b>	<b>QUALITE</b>	<b>NOM PRENOM</b>	<b>Signature</b>
Fait à <b>VILLE</b> Le <b>JJ MM</b> Année	<b>Responsable Pédagogique</b>		
	<b>1) Formateur de formateurs / CEAF</b>		
	<b>2) Formateur de formateurs</b>		



Logo de l'UDSP  
Dimensions max :  
Largeur = 2,41 cm  
Hauteur = 2,41 cm

### ATTESTATION DE FORMATION relative à l'unité d'enseignement de PÉDAGOGIE INITIALE ET COMMUNE DE FORMATEUR

<Ville>, le <date>

- Vu le décret N° 92-514 du 22 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 08 août 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Pédagogie initiale et commune de formateur » ;
- Vu l'arrêté du 19 mai 2017 portant agrément de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour diverses unités d'enseignements de sécurité civile ;
- Vu la décision d'agrément n° PAE FPS-XXXX X XX délivrée le XX XX XXXX relative aux référentiels internes de formation et de certification l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;
- Vu la décision d'agrément n° PAE XXXX X XX délivrée le XX XX XXXX relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu le procès-verbal de formation n° <référence PV>, établi en date du <date PV> ;

Le/La Président(e) de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de <DEPT> atteste que

<Civilité> <Prénom> <NOM>,  
<né/née> le <date de naissance> à <Lieu de naissance> (<DEPT>)

a suivi une session de formation à l'unité d'enseignement précitée qui s'est déroulée du <date début de formation> au <date de fin de formation>, à <Lieu de formation> (<DEPT>) et a ainsi suivi toutes les séquences de formation relatives aux connaissances liées aux compétences définies en annexe 1 de l'arrêté du 8 août 2012 modifié susvisé.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé(e) la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Le/La Président(e) de l'Union départementale  
des sapeurs-pompiers de <DEPT>  
<Prénom> <NOM>

## Annexe 7 : ASSOCIATION ASSIMILEES AU RESEAU FEDERAL

### ASSOCIATIONS ASSIMILEES COMPETENTES POUR LES FORMATIONS « PREMIERS SECOURS » AU TITRE DU RESEAU FEDERAL

AU 25 JUILLET 2022

1) AIN (01)	54) MAYENNE (53)
2) AISNE (02)	55) MEURTHE-ET-MOSELLE (54)
3) ALLIER (03)	56) MEUSE (55)
4) ALPES-DE-HTE-PROVENCE (04)	57) MORBIHAN (56)
5) HAUTES-ALPES (05)	58) MOSELLE (57)
6) ALPES-MARITIMES (06)	59) NIEVRE (58)
7) ARDECHE (07)	60) NORD (59)
8) ARDENNES (08)	61) OISE (60)
9) ARIEGE (09)	62) ORNE (61)
10) AUBE (10)	63) PAS-DE-CALAIS (62)
11) AUDE (11)	64) PUY-DE-DOME (63)
12) AVEYRON (12)	65) PYRENEES-ATLANTIQUES (64)
13) BOUCHES-DU-RHONE (13)	66) HAUTES-PYRENEES (65)
14) CALVADOS (14)	67) PYRENEES-ORIENTALES (66)
15) CANTAL (15)	68) BAS-RHIN (67)
16) CHARENTE (16)	69) HAUT-RHIN (68)
17) CHARENTE-MARITIME (17)	70) RHONE (CASC) (69)
18) CHER (18)	COMITE D'ANIMATION SOCIALE ET CULTURELLE « FORMATION » DES
19) CORREZE (19)	SAPEURS-POMPIERS DU DEPARTEMENT DU RHONE ET DE LA
20) CORSE-DU-SUD (20A)	METROPOLE DE LYON
21) HAUTE-CORSE (20B)	71) HAUTE-SAONE (70)
22) COTE D'OR (21)	72) SAONE-ET-LOIRE (71)
23) COTE D'ARMOR (22)	73) SARTHE (72)
24) CREUSE (23)	74) SAVOIE (73)
25) DORDOGNE (24)	75) HAUTE-SAVOIE (74)
26) DOUBS (25)	76) ASASPP (75, 92, 93 ET 94)
27) DROME (26)	ASSOCIATION SPORTIVE ET ARTISTIQUE DES SAPEURS-POMPIERS DE
28) EURE (27)	PARIS
29) EURE-ET-LOIR (28)	77) SEINE-MARITIME (76)
30) FINISTERE (29)	78) SEINE-ET-MARNE (77)
31) GARD (30)	79) YVELINES (78)
32) HAUTE-GARONNE (31)	80) DEUX-SEVRES (79)
33) Gers (32)	81) SOMME (80)
34) GIRONDE (33)	ASSOCIATION DES MONITEURS DE SECOURISME DE L'UDSP 80
35) HERAULT (34)	TARN (81)
36) ILLE-ET-VILAINE (35)	83) TARN-ET-GARONNE (82)
37) INDRE (36)	84) VAR (83)
38) INDRE-ET-LOIRE (37)	85) VAUCLUSE (84)
ECOLE DE SECOURS ET DE SAUVETAGE DES SAPEURS-POMPIERS	86) VENDEE (85)
D'INDRE-ET-LOIRE	87) VIENNE (86)
39) ISERE (38) UDSP 38 FORMATION	88) HAUTE-VIENNE (87)
40) JURA (39)	89) VOSGES (88)
41) LANDES (40)	90) YONNE (89)
42) LOIR-ET-CHER (41)	91) TERRITOIRE-DE-BELFORT (90)
43) Loire (42)	92) ESSONNE (91)
44) HAUTE-LOIRE (43)	93) VAL D'OISE (95)
45) LOIRE-ATLANTIQUE (44)	94) GUADELOUPE (971)
46) LOIRET (45)	95) MARTINIQUE (972)
47) LOT (46)	96) GUYANE (973)
48) LOT-ET-GARONNE (47)	97) LA REUNION (974)
49) LOZERE (48)	98) MAYOTTE (976)
50) MAINE-ET-LOIRE (49)	99) FEDERATION POLYNESIENNE DES SAPEURS-POMPIERS
51) MANCHE (50)	(POLYNESIE) (987)
52) MARNE (51)	100) UNION DES POMPIERS CALEDONIENS (NOUVELLE-
53) HAUTE-MARNE (52)	CALEDONIE) (988)

## Bibliographie

- ✓ Arrêté du 8 août 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur »
- ✓ Référentiel national de pédagogie de sécurité civile PAE 1
- ✓ Référentiel national de pédagogie de sécurité civile PAE 2

*Le présent référentiel a été écrit par la « Commission technique et pédagogique du SUAP et du secourisme » et l'équipe pédagogique nationale (EPN) de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.*

**Propriété exclusive de la FNSPF**, il est mis à la seule disposition des Unions départementales de sapeurs-pompiers ou autres entités qui lui sont spécifiquement affiliées pour les formations aux premiers secours.

*Toute utilisation, copie ou reproduction, en dehors de ce cadre, sans autorisation préalable et écrite de la FNSPF est en conséquence interdite.*